

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 15 juin 2021

Date convocation : 07 juin 2021

Membres en exercice :

11

Membres présents :

9

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juin, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ANDRE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : Jean-Bernard ANDRE, Christophe RANC, Jérôme BOUCHET, Martine PEYTAVIN, Jeanne BALME, Romain CHAPTAL, Gérard MAURIN, Gérard PEYTAVIN, Claire TORREILLES

Absent excusé : David GARCIA

Représenté : Amandine NOUET par Claire TORREILLES

Monsieur Christophe RANC a été élu secrétaire de séance

Convention avec le Moto Club Lozérien/Section de Veyrines

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entrevue avec le Moto Club Lozérien en vue de la location d'une partie de la parcelle cadastrée YD 18 (environ 9 ha) appartenant à la Section de Veyrines, dans le but de créer un terrain de moto cross pour l'entraînement des jeunes pilotes. Le Moto Club Lozérien propose de conventionner pour un loyer de 500 € par an, pendant 2 ans, à titre expérimental. Monsieur le Maire précise qu'il a consulté individuellement les ayant droits de la Section qui ont apporté un avis favorable au projet. Cependant, une pétition a été déposée pendant la séance du Conseil Municipal et demandant une étude d'impact environnementale. Monsieur le Maire donne la parole au public afin qu'il expose au Conseil Municipal les revendications exprimées dans cette pétition. La problématique des nombreux engins circulant sur les chemins communaux est soulevée. Le Conseil Municipal décide, à 7 voix POUR et 3 voix CONTRE de faire venir les membres du Moto Club pour présenter leur projet, lors d'une prochaine séance.

Sectionaux de la Prade

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes a transmis une liste des points de repos non officiel des camping-cars dans chaque commune. Ces sites sont répertoriés sur des sites internet de camping-caristes. Il propose au Conseil Municipal de donner son avis sur l'officialisation d'une aire de repos située à la Prade. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne retenir aucun site car ils sont trop éloignés des hameaux.

De plus, concernant la location des sectionaux de la Prade, situés sur la commune de Montbel, Monsieur le Maire informe que des justificatifs ont été demandés à Monsieur SAVY qui en est locataire. Les justificatifs apparaissent au nom de son épouse, il s'agit donc d'une sous-location, ce qui est interdit. Monsieur le Maire propose de les rencontrer afin d'aborder ce problème.

30-2021 : Rallye Terre 2021

Monsieur le Maire indique que les organisateurs du Rallye Terre de Lozère ont fait une demande dans le cadre du passage du 10^{ème} Rallye Terre de Lozère sur la commune d'Allenc pour une spéciale.

Au vu des problèmes engendrés par le Rallye les années précédentes avec des particuliers domiciliés sur la commune, le Maire souhaite soumettre au vote l'organisation de cette spéciale sur la commune d'Allenc.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, APPROUVE le passage de la spéciale dite « Spéciale d'Allenc » le dimanche 29 août 2021.

DEMANDE à ce que les chemins soient remis en état durant la semaine 37.

31-2021 : Contrats territoriaux : Demande de financement pour la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle le programme voirie prévu pour l'année 2021, qui consiste en la réfection de la chaussée au Bourg suite aux travaux d'élargissement.

Le Plan de financement serait le suivant (HT) :

	Dépenses		Recettes
Programme Voirie 2021	36 240,00 €	Conseil Départemental (contrats territoriaux)	15 200,00 €
		Autofinancement	21 040,00 €
TOTAL	36 240,00 €	TOTAL	36 240,00 €

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux prévus au programme voirie 2021.

SOLLICITE les subventions prévues pour ce projet auprès du Conseil Départemental de la Lozère,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour la suite à donner à ce projet, passer et signer les conventions, etc...

Concernant les travaux de voirie à réaliser au Beyrac, le Conseil Municipal décide de solliciter Lozère Ingénierie pour approfondir la solution à privilégier.

32-2021 : Réfection de murs de soutènement au Puech et au Mas

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux de réfection de murs soutenant la voirie communale à réaliser au Puech (limite famille LIENARD : prise en charge à 50 %) et au Mas (limite famille OLLIER André).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réfection des murs de soutènement de la voirie communale au Puech et au Mas.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires.

33-2021 : Projet de rénovation énergétique : appartement du Couderc et ancienne école de Larzalier

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des travaux de rénovation énergétique à réaliser à l'appartement du Couderc (acquisition d'un poêle à granulés) et à l'ancienne école de Larzalier (changement des menuiseries extérieures),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de l'appartement du Couderc et de l'ancienne école de Larzalier.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter des devis pour l'acquisition d'un poêle à granulés pour l'appartement du Couderc et de demander la réalisation d'un diagnostic énergétique à Lozère Energie pour l'ancienne école de Larzalier.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires.

34-2021 : Création d'un emploi saisonnier pour le relevé de l'eau

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le relevé annuel des compteurs d'eau ;

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} août et jusqu'au 31 août 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent affecté au relevé des compteurs d'eau et sera rémunéré forfaitairement, à savoir 2,20 € par compteur relevé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021.

35-2021 : Désignation d'un référent ambroisie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à la réglementation en vigueur, les collectivités territoriales peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains (article R.1338-8 du Code de la Santé Publique)

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un référent territorial ambroisie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de désigner le référent suivant comme référent ambroisie : **Gérard MAURIN**

⊙ Questions diverses

→ **Elections départementales et cantonales** : Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Monsieur le Maire présente le planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour le 1^{er} tour.

→ **Concerts** : Monsieur le Maire indique que deux concerts auront lieu à l'église d'Allenc : le 17 août (organisé par la Mairie) et le 19 septembre (organisé par le Pays d'Art et d'Histoire en partenariat avec les Scènes Croisées).

→ **Terrain de Sports** : Monsieur le Maire rappelle que le projet reste en attente de financement DETR avant d'être lancé.

→ **Déchetterie sauvage** : Monsieur le Maire est interpellé concernant un dépôt de déchets sauvages au Couderc. Il dit avoir autorisé le dépôt de remblais mais le site est en train de devenir une décharge sauvage (pneus, bois...) à laquelle il faudra remédier.

→ **Contrat aidé** : Le Conseil Municipal va réfléchir à l'éventuelle opportunité de faire appel à un contrat aidé ou un service civique pour porter les projets communaux, et notamment les projets du CCAS.

Monsieur le Maire clos la séance à 22h25_____

FIN